



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
**COMMUNE DE PETIT-LANDAU**

Arrondissement de Mulhouse – Canton de Rixheim  
Mairie - Maison villageoise - 3 rue Séger 68490 PETIT-LANDAU  
Tél. 03.89.48.37.15 – Fax 03.89.48.49.99 – courriel : [mairie@petit-landau.fr](mailto:mairie@petit-landau.fr)

ALG / NN

02/2018

## AVIS À LA POPULATION

### Travaux d'enfouissement de réseaux lotissement Kirchfeld



Les travaux d'enfouissement des réseaux de téléphonie et d'éclairage public dans l'lotissement du Kirchfeld (rues de l'Église, de Louhans, des Landes, Saint Martin) vont commencer début avril. La réunion de démarrage des travaux a eu lieu en présence de l'entreprise SOBECA en charge des travaux.

Un arrêté municipal sera pris pour réglementer la circulation. Ainsi, **pendant toute la durée du chantier**, la vitesse sera limitée à **30 km/h** sur toute la zone et **l'accès sera exclusivement réservé aux riverains**. Ceci pour d'évidentes raisons de sécurité.

L'entreprise SOBECA contactera les riverains concernés pour les modalités pratiques.

Nous nous excusons par avance de la gêne occasionnée et vous demandons d'observer la plus grande prudence aux abords de la zone.

Le suivi de l'avancée des travaux sera relayé par le site internet et la page Facebook de la Commune.

### Travaux de déploiement de la fibre optique

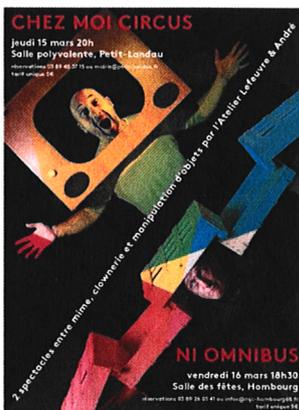
L'entreprise ROSACE et ses sous-traitants (COTTEL notamment), en charge du déploiement du réseau de fibre optique ont commencé la phase d'étude et de relevés terrain. Le relais de Kembs (sur lequel l'armoire relais de Petit-Landau sera connectée) va être posé fin mars.



La première grosse opération va consister en la pose du câble transporteur qui reliera les deux armoires relais.

Des réunions d'information à destination du public seront organisées en collaboration avec les services de la Commune en septembre-octobre en fonction de l'avancée des travaux pour présenter les différents opérateurs qui commercialiseront leur offre via le réseau ROSACE.

### SPECTACLE « Chez moi Circus »



Dans le cadre de son partenariat avec La Filature – Scène Nationale de Mulhouse, la commune accueillera le spectacle :

**« Chez moi Circus »**  
**le jeudi 15 mars 2018 à 20h**  
dans la salle annexe de la salle polyvalente.

Spectacle pour tous, dès 7 ans

Tarif unique : 5 €

Renseignements et réservations à la Mairie, par téléphone 03.89.48.37.15 ou courriel ([mairie@petit-landau.fr](mailto:mairie@petit-landau.fr)).



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
**COMMUNE DE PETIT-LANDAU**

Arrondissement de Mulhouse – Canton de Rixheim  
Mairie - Maison villageoise - 3 rue Séger 68490 PETIT-LANDAU  
Tél. 03.89.48.37.15 – Fax 03.89.48.49.99 – courriel : [mairie@petit-landau.fr](mailto:mairie@petit-landau.fr)

## Quête et souscriptions au profit de la lutte contre le cancer



Comme chaque année depuis 1990, une équipe de bénévoles du village vous rendront visite

**entre le lundi 19 mars et le dimanche 25 mars**

sollicitant votre générosité pour participer financièrement à la lutte contre le Cancer en souscrivant un don au profit de la Ligue Contre le Cancer.

Le bilan départemental 2017 retraçant les dons et leur utilisation est disponible en Mairie et chez les quêteurs. N'hésitez pas à leur en demander un exemplaire si ce document vous intéresse. Pour mémoire, la quête de l'année passée s'est élevée à **7 260 €** pour notre seul village.

Ce montant représente un soutien réel et efficace à la recherche, aux équipements et aux malades, mais surtout matérialise la mobilisation de tous pour gagner contre la maladie.

Nous comptons sur vous pour réserver le meilleur accueil aux quêteurs.

## Aire de jeux Saint Martin

### POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES SUIVANTES :



JEU DE BALLONS  
INTERDITS



INTERDIT  
AUX ROLLERS



NE PAS  
CRIER !!!

Nous rappelons **une fois encore** que l'utilisation de l'aire de jeux située rue Saint-Martin est réglementée par l'arrêté municipal n°22/2010 du 21 juin 2010.

L'aire de jeu est réservée aux enfants de **3 à 11 ans** et de **8h à 12h**, et de **14h à 19h**.

**LES ENFANTS DOIVENT ÊTRE SOUS  
LA SURVEILLANCE D'UN ADULTE**

Il est demandé aux parents de rappeler ces consignes aux enfants et les faire respecter.

D'autre part **les jeux de ballon sont interdits**. En effet des riverains ont vu, une fois encore malheureusement, leur clôture abimées par des passages répétés par-dessus leur grillage pour aller récupérer les ballons. Les frais de remise en état des clôtures ont été pris en charge par la commune et réparé par le personnel communal. Donc aux frais des contribuables que nous sommes tous.

Pour les footballeurs en herbe, nous vous rappelons qu'il existe un terrain de football d'entraînement au niveau du stade, ainsi qu'un autre au niveau de la sortie EST du village, à proximité.

Petit-Landau le 8 mars 2018.

Le Maire



A. Le Gac